



Présentation de la
*Politique sur la conduite
responsable en
recherche (P-27)*

Katia Liénafa

Le 19 novembre 2024



De la Politique d'intégrité dans la recherche et la création à la Politique sur la conduite responsable en recherche

Un changement d'intitulé nécessaire car :

- Le terme « conduite responsable » englobe l'intégrité scientifique et ajoute d'autres dimensions de la recherche.
- Le mot « création » a été supprimé car il est difficile à définir et peu adapté pour les activités de recherche menées au Cégep,
- La P-27 répond à une demande des organismes subventionnaires et la « conduite responsable en recherche » est l'appellation largement utilisée.

Une révision nécessaire



Mieux refléter l'objectif de la politique

Promouvoir une conduite responsable plutôt que simplement encourager l'intégrité.

Aider à mieux comprendre les attentes et les comportements attendus des personnes chercheuses.



Alignement avec les normes nationales et internationales

“Conduite responsable en recherche” : terme généralement utilisé par les organismes et établissements d'enseignement.

Adopter la terminologie pour faciliter la collaboration et l'alignement avec les meilleures pratiques reconnues à l'échelle mondiale.



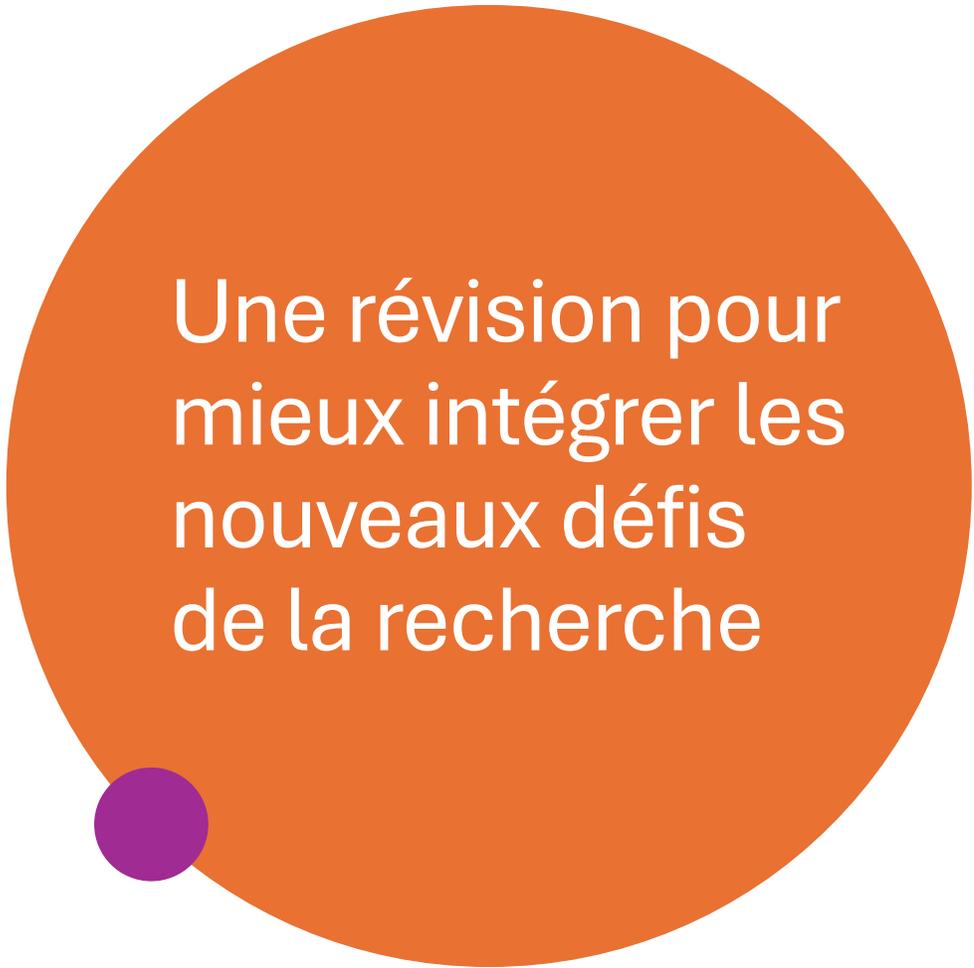
Communication et sensibilisation

Une terminologie plus explicite pour améliorer la communication et la sensibilisation autour des enjeux de conduite responsable en recherche.

Respecter l'Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche

Selon l'Entente, les collèges doivent obligatoirement :

- **Élaborer** et mettre en œuvre des politiques, des systèmes administratifs, des procédures et des contrôles efficaces pour mener les activités de recherche en conformité avec les exigences de l'entente;
- **Respecter** les exigences du *Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche* et tenir à jour une politique s'y référant.



Une révision pour
mieux intégrer les
nouveaux défis
de la recherche

Adaptation aux nouvelles réalités :

- Importance de l'intelligence artificielle (IA) et encadrement nécessaire de son utilisation
- Obligation de compléter un plan de gestion des données (PGD)

Réponse aux enjeux émergents :

- Intégration des principes Équité, diversité, inclusion (EDI) dans les projets de recherche

Comment opérationnaliser les cadres officiels de la conduite responsable en recherche au Cégep de Matane ?



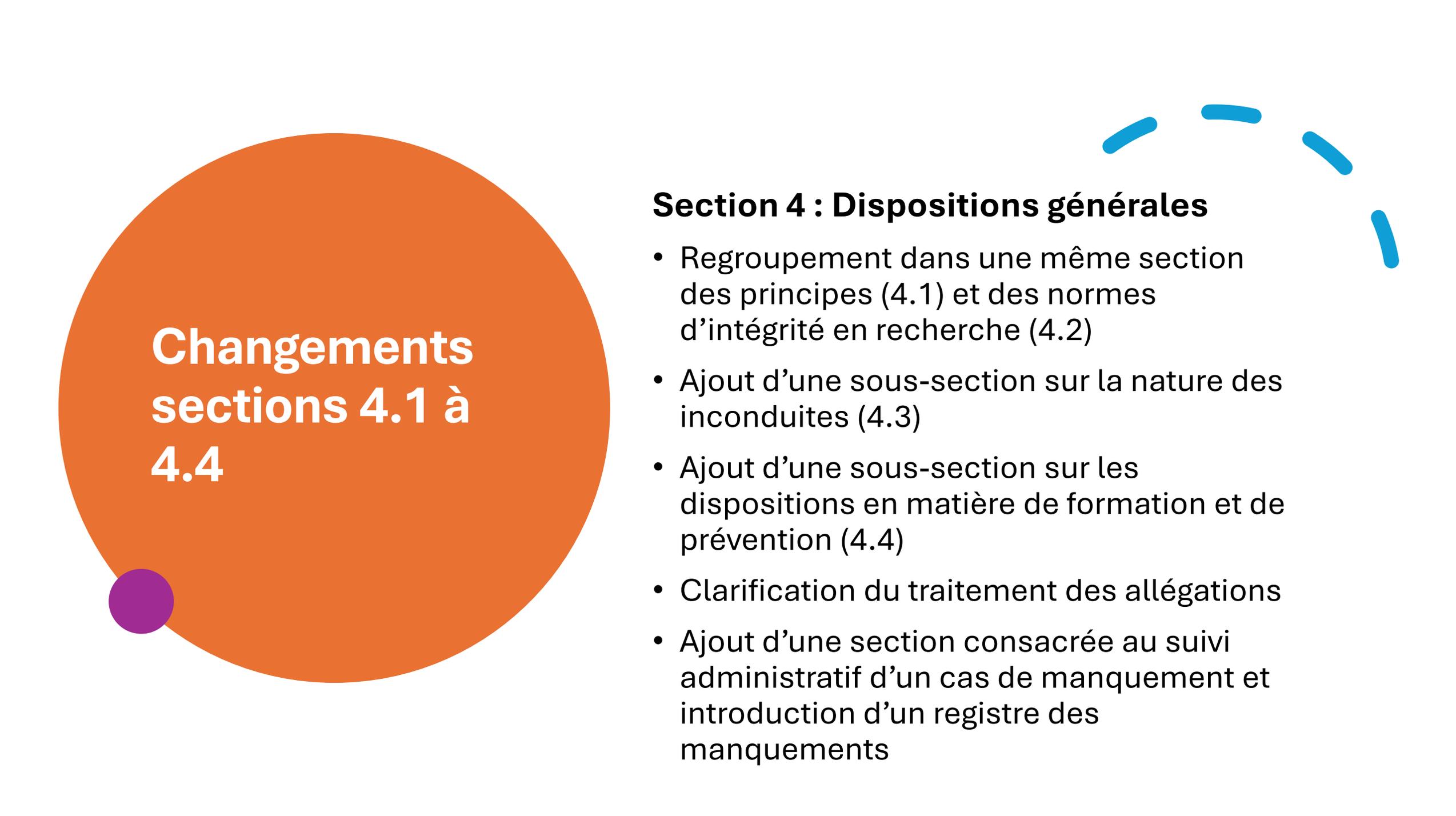
Changements sections 1 à 3

Section 1 : Énoncé de principe

- Objectifs alignés sur les documents suivants : le *Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche* et la *Politique sur la conduite responsable en recherche des FRQ*

Section 3 : Définitions

- Ajout de définitions : PCCRR, EDI, PGD, CRR, personnes plaignante, intimée et étudiante, précisions sur les personnes impliquées dans la recherche



Changements sections 4.1 à 4.4

Section 4 : Dispositions générales

- Regroupement dans une même section des principes (4.1) et des normes d'intégrité en recherche (4.2)
- Ajout d'une sous-section sur la nature des conduites (4.3)
- Ajout d'une sous-section sur les dispositions en matière de formation et de prévention (4.4)
- Clarification du traitement des allégations
- Ajout d'une section consacrée au suivi administratif d'un cas de manquement et introduction d'un registre des manquements



Changements sections 4.2 à 4.4

Section 4.2.5 : Précisions concernant la reconnaissance

- Contribution à la recherche : droit d'auteur, bailleurs de fonds et organismes subventionnaires
- Attention particulière à la propriété intellectuelle

Section 4.3.1 : Liste de manquements à la conduite responsable en recherche étoffée

Section 4.4 : Importance accordée à la formation et à la prévention

- Introduction d'une procédure pour la gestion des conflits d'intérêts et d'un formulaire de déclaration des conflits d'intérêts
- Activités de sensibilisation et de formation prévues pour les personnes étudiantes



Changements section 4.5

- Clarification des critères de recevabilité d'une plainte
- Meilleur respect de la vie privée et contrôle accru des données personnelles
- Nomination et fonctionnement du comité d'investigation
- Précisions sur le contenu du rapport d'investigation
- Rôle accru du Secrétariat général pour la conservation des données et la gestion de la procédure d'arbitrage



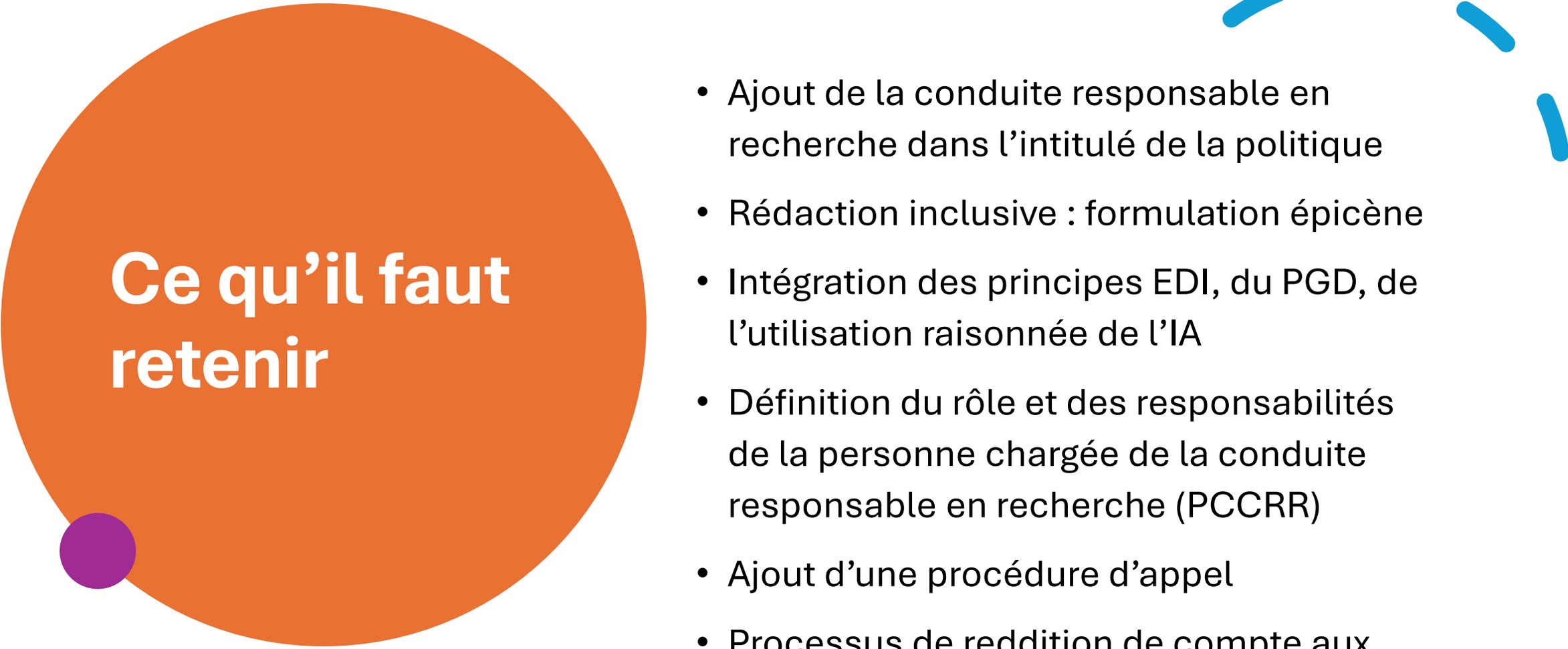
Changements section 4.6

- Introduction d'une section consacrée au suivi administratif des allégations car c'est une des demandes des organismes subventionnaires.
- Mise en place du registre des manquements.



Changements section 5

- Précisions sur le rôle de la PCCRR
- Nouvelles responsabilités de la personne conseillère pédagogique à la recherche, du Secrétariat général et de la Direction générale



Ce qu'il faut retenir

- Ajout de la conduite responsable en recherche dans l'intitulé de la politique
- Rédaction inclusive : formulation épicène
- Intégration des principes EDI, du PGD, de l'utilisation raisonnée de l'IA
- Définition du rôle et des responsabilités de la personne chargée de la conduite responsable en recherche (PCCRR)
- Ajout d'une procédure d'appel
- Processus de reddition de compte aux organismes subventionnaires